



PLF 2011: le Sénat prolonge le crédit d'impôt pour les métiers d'art

PARIS, 19 nov 2010 (AFP) - Les sénateurs ont prolongé vendredi de deux ans le crédit d'impôt dont bénéficient les artisans des métiers d'arts et savoir-faire traditionnels, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2011 (PLF).

Les sénateurs ont voté, à l'unanimité, deux amendements identiques du PS et de l'UMP en ce sens. L'amendement socialiste prévoyait une prorogation jusqu'en 2015 et celui de l'UMP jusqu'en 2013.

Le ministre du Budget, François Baroin a proposé 2012, et les deux groupes ont accepté de se rallier à cette date.

"La France est mondialement reconnue pour ses métiers d'art, il faut défendre ces toutes petites entreprises, parfois des personnes seules qui ont besoin de ce crédit d'impôt", a plaidé Catherine Dumas, qui défendait l'amendement UMP.

"Ces métiers d'avenir sont importants pour l'économie, il s'agit d'un secteur tout à fait porteur", a renchéri Jean-Pierre Sueur (PS).

En quête de toutes les économies possibles, François Baroin, a convenu qu'il y avait "une forme de devoir" à "conserver quelques petites niches de métiers".

Les entreprises artisanales exerçant l'un des 217 métiers d'arts peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 10% des dépenses liées à la conception ou protection juridique de nouveaux produits. Ce dispositif devait prendre fin cette année.

szb/st/df

AFP 191652 NOV 10